



Canadian  
Horticultural  
Council

Conseil  
canadien de  
l'horticulture

The voice of **Canadian fruit and vegetable growers.**  
La voix des **producteurs de fruits et légumes du Canada.**

## **Mémoire pour les consultations prébudgétaires en** **prévision du budget de 2019**

Par le Conseil canadien de l'horticulture

*Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) représente les producteurs de fruits et légumes du Canada qui participent à la production de plus de 120 types de cultures différents, avec des recettes monétaires agricoles de 5,4 milliards de dollars en 2017.*

*Depuis 1922, en collaboration avec les membres et le gouvernement, le CCH a plaidé en faveur de questions importantes pour assurer un avenir viable au secteur des fruits et légumes au Canada.*

*Since • Depuis 1922*

---

2200 promenade Prince of Wales Drive, Suite 102, Ottawa, Ontario, Canada K2E 6Z9  
Tel/Tél. +1 613 226 4880 Fax/Télé. +1 613 226 4497 admin@hortcouncil.ca www.hortcouncil.ca

**Le Conseil canadien de l'horticulture est heureux de présenter les demandes suivantes pour le financement du gouvernement fédéral dans des domaines qui affectent grandement la compétitivité de notre secteur :**

- des ressources supplémentaires pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) en vue de la réévaluation des pesticides;
- des ressources supplémentaires pour le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) afin de mettre sur le marché de nouveaux produits contenant des ingrédients actifs et d'aider l'ARLA à procéder à des réévaluations;
- des fonds pour les activités phytosanitaires, y compris la réglementation des parasites et des maladies;
- des fonds suffisants pour Emploi et Développement social Canada (EDSC) afin de soutenir la communication ouverte avec les employeurs, d'améliorer les normes de service des fonctionnaires et de créer des ateliers d'information pour les agriculteurs;
- la mise en œuvre un programme d'employeurs de confiance pour faciliter l'accès en temps opportun aux travailleurs agricoles de l'étranger;
- l'examen des codes de la Classification nationale des professions afin de tenir compte de l'agriculture moderne;
- la poursuite, par AAC et l'industrie, de l'examen conjoint des programmes de gestion des risques de l'entreprise;
- la mise en place d'un système complet de surveillance des prix des produits importés, des subventions et de l'aide à l'exportation consentie à l'industrie dans d'autres pays afin de surveiller la violation potentielle des accords commerciaux;
- l'octroi de fonds consacrés à l'examen des normes biologiques canadiennes afin de permettre aux agriculteurs d'avoir accès au marché des produits biologiques;
- le financement des infrastructures pour les services ruraux (eau potable, eaux usées, Internet, hydroélectricité, gaz naturel);
- le financement des infrastructures pour le Programme national d'investissement dans les fruits de verger;
- des ressources pour la diversification des échanges afin d'éliminer les obstacles techniques au commerce et d'accroître l'accès aux marchés pour les exportateurs de produits agroalimentaires;
- le soutien au Conseil de coopération en matière de réglementation pour encourager la collaboration entre le Canada et les États-Unis.

De plus, le CCH exhorte le gouvernement fédéral à :

- modifier les définitions du prix du carbone pour s'assurer que toute l'agriculture primaire moderne est incluse dans l'exemption relative au filet de sécurité fédéral;
- exempter les sociétés privées sous contrôle canadien du secteur agricole par rapport aux modifications annoncées à la déduction accordée aux petites entreprises;
- créer une fiducie statutaire présumée limitée pour fournir une protection financière aux revendeurs de fruits et légumes au Canada.

### Protection des cultures :

Le CCH demande instamment au gouvernement fédéral de veiller à ce que l'ARLA dispose de ressources considérables. L'ARLA a besoin de fonds supplémentaires pour prendre des décisions scientifiques concernant la réévaluation des pesticides. À cause d'une longue liste de pesticides devant être réévalués dans des délais serrés, l'ARLA a pris des décisions rapides, sans examiner de près les répercussions sur les producteurs et sans offrir de solutions de rechange viables. Dans certains cas, cette situation a eu des conséquences catastrophiques pour les producteurs canadiens, dont certains ont dû mettre fin à leur exploitation agricole.

Un budget suffisant est essentiel pour que le CLA puisse faire approuver de nouveaux produits innovants à lancer sur le marché en vue de bénéficier aux cultures, à l'environnement et aux travailleurs. Ces nouveaux produits aideront les producteurs canadiens à demeurer concurrentiels par rapport à ceux des États-Unis. De plus, des fonds supplémentaires permettront au CLA d'aider l'ARLA à sélectionner un équipement efficace de protection individuelle pour les travailleurs.

En 2017, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté une Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux qui réduirait considérablement le risque d'invasion de ravageurs. Le CCH demande qu'un financement et un personnel suffisants soient consacrés à la poursuite d'activités phytosanitaires critiques, notamment la réglementation des ravageurs et des maladies, les activités de surveillance et la mise en place d'un Conseil phytosanitaire. Il est essentiel de maintenir les activités phytosanitaires pour protéger la durabilité, la rentabilité et la compétitivité du secteur horticole canadien.

### Main-d'œuvre :

En l'absence d'effectifs suffisants pour cultiver et récolter les fruits et les légumes, les cultures pourrissent dans les champs, sur les arbres ou sur la vigne, entraînant un gaspillage de nourriture et des pertes financières. Lorsque, au terme d'efforts de recrutement persistants et vigoureux, les agriculteurs n'arrivent pas à trouver suffisamment de travailleurs canadiens, ils ont accès au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) ou au volet agricole (Ag) du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) afin de répondre à leurs besoins de main-d'œuvre. Même si les agriculteurs et les travailleurs trouvent actuellement intérêt dans ces programmes, certaines améliorations pourraient y être apportées afin de les aider et de stimuler l'économie.

En raison de la complexité des programmes de travailleurs internationaux, le CCH recommande que des ateliers soient offerts aux agriculteurs qui utilisent le programme pour la première fois, afin de les aider à comprendre les exigences qu'ils doivent remplir et le fonctionnement du processus au sein du gouvernement. Ce sera l'occasion d'ouvrir le dialogue entre EDSC et l'employeur. Le CCH demande des fonds appropriés pour EDSC, lesquels pourraient être ajoutés au financement prévu au budget de 2018 pour la protection des travailleurs étrangers temporaires, ou réaffectés depuis ce financement.

De plus, le CCH encourage le gouvernement fédéral à attribuer des fonds pour mettre en œuvre un programme d'employeurs de confiance, afin d'aider à rationaliser et à normaliser le processus de demande de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), conformément au rapport du Comité HUMA de la Chambre des communes. Ce programme proposé vise à réduire le fardeau réglementaire et administratif des employeurs en règle qui utilisent le PTAS ou le volet Ag du PTET pour remédier à la carence actuelle de main-d'œuvre et faciliter la mobilité des travailleurs entre les employeurs de

confiance pendant la saison des récoltes.

Pour être considéré comme digne de confiance, un employeur devrait avoir utilisé le PTAS ou le volet Ag du PTET pendant une période donnée et être en règle avec Service Canada pendant toute cette période ou avoir passé une vérification satisfaisante. Ces exigences donneraient suffisamment de temps pour établir un modèle de comportement requis afin de devenir admissible au programme ou de prouver des antécédents de conformité.

De plus, le CCH demande des fonds pour que EDSC puisse revoir et de moderniser les codes de la Classification nationale des professions afin d'inclure l'emballage et la transformation des fruits et légumes frais dans tout type de bâtiment adapté où se déroulent des tâches agricoles, ce qui est essentiel pour bien représenter l'état actuel de l'agriculture.

En outre, il est essentiel que, dans le cadre de l'examen de l'agriculture primaire en cours, la définition de celle-ci englobe les tâches d'emballage et de transformation dans le cadre de la commercialisation des fruits et légumes frais, quelle que soit la nature du bâtiment où se déroulent ces activités. Le gouvernement fédéral doit utiliser une seule et même définition dans tous les ministères afin de veiller à la cohérence et à la constance.

#### Gestion des risques de l'entreprise :

Les outils de gestion des risques de l'entreprise (GRE) sont essentiels à l'agriculture canadienne. Le CCH demande que le gouvernement fédéral veuille à attribuer des fonds pour permettre à AAC de poursuivre l'examen des programmes actuels de GRE et de collaborer avec l'industrie pour contrôler leur efficacité. Une série complète d'outils de GRE aidera le secteur agricole du Canada à faire face à la concurrence mondiale.

En ce qui concerne les stratégies de planification fiscale de Finances Canada, le CCH encourage le gouvernement à veiller à ce que toute nouvelle politique maintienne un contexte commercial stable avec des allègements fiscaux qui stimulent la poursuite des investissements au Canada.

Le CCH exhorte le ministre des Finances à envisager une exemption pour les sociétés affiliées agricoles dont la structure d'exploitation est similaire à celle des coopératives, la différence étant la structure de l'actionariat. Les sociétés affiliées à des entreprises agricoles et qui regroupent leurs revenus de la même manière que les coopératives et versent des dividendes aux actionnaires comme c'est le cas pour les membres de coopératives, devraient être exemptées des modifications à la déduction accordée aux petites entreprises annoncées le 22 mars 2016. Tout comme les coopératives ont été exemptées, ces structures commerciales agricoles modernes devraient se voir offrir les mêmes avantages, car elles encouragent la croissance et la compétitivité des entreprises.

#### Échanges commerciaux :

La diversification des échanges commerciaux du Canada offre des possibilités d'exportation et permet une augmentation des importations. En ce qui concerne les fruits et les légumes, le CCH exhorte le gouvernement fédéral à mettre en place un système complet de veille sur les prix des produits importés, les subventions et les aides à l'exportation octroyées à ce secteur dans les autres pays, afin de prendre des mesures rapides et appropriées contre les importations qui sont en violation d'accords commerciaux.

Dans le prolongement du budget de 2018, qui mentionnait le besoin d'accroître l'accès aux marchés, le CCH demande que le gouvernement fédéral investisse des fonds supplémentaires dans la diversification des échanges commerciaux afin d'éliminer les obstacles techniques et d'accroître les exportations de fruits et de légumes. Par exemple, les producteurs de poivrons et tomates de serre tentent depuis des années de pénétrer dans le marché chinois. Ils peuvent aider le Canada à atteindre son objectif d'exportation de produits agroalimentaires. L'économie de la Chine est l'une de celles qui se développent le plus rapidement dans le monde. Le potentiel de marché y est important grâce à une classe moyenne croissante, mais des obstacles techniques au commerce, des droits de douane élevés et des problèmes d'accès aux marchés créent d'importantes entraves.

L'absence de protection financière pour les vendeurs canadiens de fruits et légumes liés aux acheteurs canadiens insolubles entraîne un risque financier disproportionné pour les vendeurs de fruits et légumes au Canada. Pour aider les vendeurs canadiens de fruits et légumes au Canada et dans le cadre de nos relations commerciales avec les États-Unis, le CCH demande au gouvernement fédéral de créer une fiducie réputée statutaire limitée afin de protéger financièrement les vendeurs de fruits et légumes au Canada au Canada, d'une manière équivalente à celle prévue par la *Perishable Agricultural Commodities Act (PACA)* des États-Unis. Même si la fiducie elle-même ne nécessite pas de deniers publics, le CCH demande les fonds nécessaires pour tous les coûts liés à la législation, à l'administration, au personnel et à la mise en place. Le Département de l'agriculture des États-Unis s'est déclaré prêt à rétablir le statut privilégié du Canada dans le cadre de la PACA, si le Canada offrait une protection équivalente aux vendeurs américains par rapport aux acheteurs canadiens. Cela aurait pour effet de stimuler les exportations de fruits et légumes vers les États-Unis.

Le CCH a appris avec satisfaction que le 4 juin 2018, le président du Conseil du Trésor a signé un protocole d'entente pour le Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) entre le Canada et les États-Unis. Pour encourager l'accroissement de la collaboration et de la coopération entre le Canada et les États-Unis, le CCH invite le gouvernement à mieux soutenir les activités du CCR.

#### Environnement et changement climatique :

Le CCH continue de demander une exemption nationale par rapport à la politique nationale de tarification du carbone du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques afin de couvrir tous les combustibles, y compris le gaz naturel et le propane, utilisés dans le cadre des activités agricoles, notamment celles des serres, afin de minimiser les impacts sur la compétitivité à l'échelle interprovinciale et mondiale. Pour atteindre son objectif relativement aux exportations agroalimentaires, le gouvernement fédéral doit s'assurer que ses politiques reconnaissent le rôle des agriculteurs dans notre alimentation, notre environnement et notre économie, en fournissant les outils nécessaires pour que les entreprises agroalimentaires canadiennes demeurent compétitives.

Maintenant qu'un nouveau gouvernement a été élu en Ontario, nous croyons comprendre que le système fédéral de tarification du carbone s'appliquera désormais à l'Ontario. De nombreux agriculteurs seront gravement touchés par cette politique, qui s'applique au détriment des agriculteurs ontariens. Nous exhortons le comité FINA et le ministre des Finances à examiner et à modifier les définitions de la Loi d'exécution du budget, par voie de règlements ou de lois subséquentes, afin d'ajouter :

« gaz naturel et propane » à la définition : *combustible agricole admissible*

« chauffage et refroidissement d'un immeuble pour la production agricole, y compris la production de légumes de serre » à la définition : *machinerie agricole admissible*

En l'absence de ces modifications des définitions, certains des secteurs agricoles qui connaissent la croissance la plus rapide au Canada, y compris la production de légumes en serre, ne pourront pas bénéficier de l'exemption pour l'agriculture. Au fur et à mesure que les agriculteurs se modernisent et font évoluer leurs activités agricoles pour faire face à la concurrence mondiale, nous voulons éviter que les politiques du Canada ne limitent la croissance économique.

Normes de l'industrie :

Le CCH demande au gouvernement du Canada d'accorder des fonds suffisants pour les travaux d'examen des normes biologiques canadiennes qui doivent avoir lieu d'ici 2020, conformément aux procédures de l'Office des normes générales du Canada. La mise à jour de ces procédures est essentielle pour fournir aux producteurs agricoles un accès aux marchés des produits biologiques, tant nationaux qu'à l'exportation, dans le cadre d'accords d'équivalence sur les produits biologiques avec les États-Unis, l'Union européenne et le Japon. Ces trois marchés en croissance créent des retombées économiques importantes au Canada, et les normes sur les produits biologiques sont essentielles pour le secteur biologique canadien.

Infrastructures :

Le CCH demande de financer les infrastructures pour des services tels que l'eau potable, les eaux usées, l'hydroélectricité, Internet et le gaz naturel, afin que les exploitations agricoles puissent continuer à se développer et à contribuer davantage à l'économie du Canada. Dans la conjoncture actuelle, de nombreuses exploitations agricoles ne peuvent pas développer leurs activités pour tirer parti des possibilités présentées par le marché, et elles se retrouvent dans une situation de désavantage concurrentiel en raison du manque d'infrastructures.

Un projet d'infrastructure en particulier que le CCH recommande à Finances Canada est un nouveau Programme national d'investissement dans les fruits de verger, qui est conforme au programme du gouvernement visant à accroître la productivité et la compétitivité du Canada. Le Canada est sur le point de devenir un acteur international important dans la culture, le conditionnement et la distribution de pommes et d'autres fruits de verger. Le programme renforcerait le secteur de la pomiculture au Canada, réinvestirait de l'argent dans l'économie et positionnerait le Canada à la fine pointe de l'innovation environnementale intelligente. Une proposition de projet sera fournie à la suite de notre mémoire.

Nous serions honorés de comparaître devant le comité FINA et de montrer comment le secteur horticole continue d'innover, de se montrer concurrentiel à l'échelle mondiale et de jouer un rôle important dans à l'économie canadienne.

Cordialement,

[signature]  
Brian Gilroy  
Président

[signature]  
Rebecca Lee, PhD  
Directrice générale